Saint Rémy les chevreuse, le 05/10/2026

La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA à

Frédéric RIGUET

Sous le Numéro **25-3194**

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes

☑	**AMIANTE SANS MENTION**	Prise d'effet : 13/01/2026	Validité : 12/01/2033
	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite		
☑	**PLOMB SANS MENTION**	Prise d'effet : 15/10/2025	Validité : 14/10/2032
	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite		
☑	**GAZ**	Prise d'effet : 20/11/2025	Validité : 19/11/2032
	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite		
☑	**DPE SANS MENTION**	Prise d'effet : 20/11/2025	Validité : 19/11/2032
	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, modifié par l'arrêté du 16 juin 2025		
☑	**ELECTRICITE**	Prise d'effet : 20/11/2025	Validité : 19/11/2032
	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite		

Le maintien des dates mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance.
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

Signature :

Accréditation
N° 4-0540
portée disponible sur
www.cofrac.fr

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés